



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 119 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1^{er} Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Messieurs DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Contrat de Ruralité – Opérations Exercice 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 4 / 2017 en date du 26 Janvier 2017 approuvant le Contrat de Ruralité avec l'État ;

VU la délibération n° 89 / 2020 en date du 8 Octobre 2020 ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Contrat de Ruralité 2017 – 2020 signé avec l'Etat permet chaque année par le biais d'une convention annuelle à la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY et à ses communes membres d'émarger à l'enveloppe du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour des projets d'Investissement répondant aux thématiques dudit Contrat.

Monsieur le Président présente ensuite les projets inscrits au titre de l'exercice 2020 :

- **Signalétique Pôle aqualudique des Hermines à Super-Besse**

La Communauté de Communes du Massif du Sancy a porté les travaux de réhabilitation de la Piscine de Super-Besse. Il reste à mettre en valeur cet équipement pour le rendre accessible au plus grand nombre. C'est pourquoi, il est envisagé de faire poser des enseignes lumineuses ainsi que de la vitrophonie sur les différents côtés du bâtiment.

Un devis demandé pour monter le dossier fait état d'un montant de 15 900 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 pour l'autofinancement restant à la charge de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY pour 11 925 €

Envoyé en préfecture le 26/10/2020
Reçu en préfecture le 27/10/2020
Affiché le
ID : 063-246300966-20201008-119_2020-DE

- **Acquisition de deux véhicules légers et d'un minibus dans le cadre du schéma de mobilité**

La Communauté de Communes du Massif du Sancy envisage l'acquisition de deux véhicules légers pour les déplacements de ses agents, l'un basé au siège social au Mont-Dore et l'autre basé à l'antenne de Besse et Saint-Anastaise. Dans le cadre du développement du Pôle Ados de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, il est également envisagé l'acquisition d'un minibus 9 places qui pourraient ainsi être conduit par la Directrice de l'Accueil de Loisirs. La dépense est estimée à 80 000 € Hors Taxes, la subvention attendue au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 pourrait être de 25%, soit 20 000 €, l'autofinancement restant à la charge de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY pour 60 000 €.

Monsieur le Président rappelle que le Plan de Financement concernant le bâtiment « Salle d'Accueil, d'Informations et de Valorisation du Patrimoine » aux abords du Château de Murol fait a fait l'objet d'une délibération séparée puisqu'il y a plusieurs financeurs, et que le projet fait également appel au Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur la validation des opérations présentées, ainsi que sur les Plans de Financement tel qu'arrêtés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire :

- VALIDE les opérations tel que présentées ci-dessus ;
- VALIDE les Plans de Financement tel qu'arrêtés ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à lancer les consultations pour la signalétique du Pôle aquatique des Hermines à Super-Besse, et l'acquisition de deux véhicules légers et d'un minibus ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2020 ;

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

